Et l'on ne manqua plus d'eau!

En 1949, Faucigny comptait moins de 200 habitants. C'était un village essentiellement rural qui se dépeuplait comme les communes voisines. Il n'existait pas de réseau d'eau communal. Au chef-lieu, trois bornes fontaines, dont une à l'école, étaient alimentées en eau potable par une source située non loin de l'ancienne forge. D'autre part, pour la fourniture de l'eau à la nouvelle fruitière ouverte en 1927, un réservoir construit en amont recueillait l'eau d'un captage effectué près de l'oratoire au hameau de Chez-Pellet.

A cette époque-là, on ne parlait pas de pollution, l'eau des ruisseaux était limpide. Chaque maison, chaque ferme possédait un puits ou une fontaine qui fournissait l'eau naturelle et gratuite pour les humains et les animaux. Bien sûr, il fallait transporter l'eau dans des seaux pour abreuver le bétail à l'étable et pour les besoins du ménage. Cependant, lorsque sévissait la sécheresse, certaines sources tarissaient. A l 'aide de la " boille " utilisée pour livrer le lait à la fruitière, les habitants devaient s'approvisionner en eau à la source pérenne la plus proche. Pour l'abreuvement des animaux, les agriculteurs se rendaient au hameau de Chez-Perray où l'eau coulait en abondance, et remplissaient des tonneaux qu'ils transportaient sur un char à " cuvets " tiré par un cheval.

C'est alors qu'en cette année 1949, un vaste projet intercommunal d'adduction d'eau allait voir le jour à l'initiative du maire de Peillonnex de l'époque, M. Léon Pellet. Ce dernier connaissait le propriétaire d'une source : " la Bédière ", située à 900 mètres d'altitude, au dessus du hameau des Mogets à Viuz-en-Sallaz. Afin de ne pas laisser s'échapper une telle occasion, il fallait agir rapidement. Il acheta donc à titre personnel cette source providentielle. Il s'agissait d'une transaction d'homme à homme qui ne serait pas réalisable aujourd'hui.

Cinq communes adhérèrent à ce projet ambitieux en créant un syndicat. Le 7 mars 1949, le conseil municipal de Faucigny, présidé par le maire M. Paul Carme, donne un avis favorable à "la constitution d'un syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable entre les communes de Peillonnex, Faucigny, Marcellaz, Contamine-sur-Arve et Viuz-en-Sallaz, avec le concours du génie rural en vue

de l'étude du projet et l'aide financière du ministre de l'Agriculture. Il approuve également les dispositions prévues au programme des travaux dressé par le cabinet Merlin de Lyon (ingénieurs conseils) ".

Créé par arrêté préfectoral en date du 25 mai 1949, le syndicat comprenant deux membres par commune (pour Faucigny, Paul Carme, maire, et Clément Gay, adjoint) tint sa première réunion à la mairie de Peillonnex le 16 juin 1950 afin de procéder à l'élection du bureau dont voici la composition : président Léon Pellet, maire de Peillonnex, vice-président François Montfort, maire de Marcellaz, secrétaire Paul Carme, maire de Faucigny, assesseurs François Levret, maire de Viuz-en-Sallaz et Emile Famel, maire de Contamine.

Ces gigantesques travaux intercommunaux d'adduction d'eau, financés à 51% par une subvention de l'Etat, par des prêts du Crédit Agricole à 3 % pendant 30 ans et les communes concernées, ont été réalisés par les entreprises Vaglio de Bonneville et Gasser de Thyez. Les maires et conseillers municipaux d'alors ont fait preuve d'une certaine audace pour se lancer dans un tel projet!

Au cours de la séance du 13 novembre 1951, le président du syndicat, Léon Pellet, signale que " l'exécution des travaux de captage confirme la valeur quantitative de la source puisque des jaugeages effectués les 3 août et 26 octobre 1951 par le service du génie rural ont mis respectivement en évidence les débits de 19,60 et 15,32 litres par seconde, alors que les besoins étaient estimés à 6,24 litres par seconde ". La source de la Bédière allait alimenter en eau potable les communes de Peillonnex, Faucigny, Marcellaz, et partiellement : Contamine-sur-Arve et Viuz-en-Sallaz.

Finies les corvées d'eau! Mais le précieux liquide ne sera plus gratuit, comme le montre cet extrait d'une délibération du conseil municipal de Faucigny en date du 9 octobre 1959: afin de pouvoir bénéficier d'une subvention départementale aux travaux d'alimentation en eau potable, le conseil " prend l'engagement formel, lorsque la commune sera alimentée en eau potable, de poser à bref délai des compteurs et de vendre l'eau au moins 20 francs le mètre-cube ". Rares